

Créteil, le 18 mai 2020

Réouverture des écoles : les PEP rappellent que l'éducation est un droit constitutionnel pour tous les enfants

Depuis de nombreuses années, les PEP ont ouvert leurs champs d'action vers les enfants et les jeunes délaissés, oubliés, exclus, handicapés.

Aujourd'hui, les PEP militent et agissent pour que tous aient accès à l'éducation, à la santé, aux loisirs et à la vie sociale.

La crise du COVID 19 a fermé les établissements d'enseignement depuis 9 semaines. Malgré les efforts des pouvoirs publics et des enseignants, chacun sait que les élèves déjà les plus en difficulté (logements surpeuplés, insuffisance de matériel ou de réseau informatique, familles non francophones, parents indisponibles, etc.), pour lesquels l'école publique est la chance de réussite, d'ouverture à la connaissance, à la culture et d'accès à la pleine citoyenneté et aux savoirs, risquent plus que jamais de décrocher. Et ils sont nombreux, beaucoup plus de 5 ou 10%.

À l'heure d'un déconfinement complexe à organiser, notre fédération rappelle que l'éducation est un droit constitutionnel pour tous les jeunes de 3 à 16 ans, et que l'obligation de formation se prolonge jusqu'à 18 ans.

Certes la pandémie présente un risque évident dont il faut se protéger et protéger les autres. Tous les élèves ne pourront pas rentrer en classe en même temps. Des consignes de priorités et de progressivité sont fixées. Mais toutes les ressources de la République doivent être mobilisées pour que chaque jeune accède à un accueil scolaire ou éducatif qui lui permette de rester dans le bain de la curiosité active, l'échange d'idées, de l'activité collective structurée et de situations d'apprentissage.

Le libre choix laissé aux familles ne répond pas à cette exigence.

La Fédération générale des PEP et son réseau de 123 associations proposent d'organiser de manière co-construite une gamme d'activités éducatives en lien avec l'Éducation nationale, les collectivités locales, les autres associations complémentaires de l'école et les parents d'élèves :

- ✎ Pendant les heures scolaires pour les élèves qui ne pourront être pris en charge à l'école du fait de la distanciation physique, en mobilisant les locaux de nos sites périscolaires et tous locaux publics adaptés vacants par convention ;
- ✎ De même en temps périscolaire pour compléter l'offre des centres de loisirs municipaux ;
- ✎ Pendant les vacances scolaires dans nos centres de vacances et autres locaux disponibles dont nous proposerons l'adaptation et la mise à disposition ;
- ✎ Avec toujours le souci d'offrir un répit attendu aux familles d'enfants avec handicap ou qui auront été confinées dans un logement trop petit ou mal équipé.

La pandémie est traumatisante, mais elle ne doit pas empêcher la République de tenir dans la continuité son devoir fondamental d'éducation.

L'éducation n'est pas une dépense, elle est un investissement sur l'avenir.

A propos de la Fédération Générale des PEP :

100 ans d'expérience au service d'une société inclusive et solidaire.

Les PEP (pupilles de l'enseignement public) ce sont **123** associations de proximité présentes dans toute la France agissant au quotidien pour une société inclusive et solidaire. Depuis **100 ans**, elles garantissent l'accès de tous aux droits communs : droit à l'éducation, à la culture, aux loisirs, aux soins et à la vie sociale.

Fondées sur les valeurs de Laïcité, Solidarité et Égalité, les PEP interviennent dans les domaines de l'éducation, des loisirs, du social et du médico-social. Fortes de plus de **1200** établissements, services et dispositifs, **24 500** salariés et **8000** bénévoles, les PEP accompagnent chaque année **1 300 000** enfants, adolescents, adultes (dont 90 000 en situation de handicap) et leurs familles.

CONTACT :

Virginie Jouvenelle – Cheffe de projet communication
Email : v.jouvenelle@lespep.org Tél : 01.41.78.92.82